



Grand prix *du* MEILLEUR LIVRE sur la politique publique canadienne

FORMULAIRE DE PROPOSITION POUR LE PRIX DONNER 2009

Veillez remplir ce formulaire et le retourner avec six exemplaires (ouvrages finis ou placards) de chaque livre proposé. Les propositions doivent être reçues au plus tard le **30 novembre 2009**.

Chaque ouvrage proposé doit être accompagné d'une **documentation pour la presse** et d'une **notice biographique à jour de l'auteur** (en six exemplaires). Toute la documentation accompagnant la proposition doit être envoyée à :

The Donner Prize
a/s responsable du prix
349 Carlaw Ave, Suite 203
Toronto, ON M4M 2T1

Titre	Auteur
-------	--------

Éditeur/Collection	Date de publication
--------------------	---------------------

Titre	Auteur
-------	--------

Éditeur/Collection	Date de publication
--------------------	---------------------

**Si vous proposez plus de deux titres, veuillez fournir un complément d'information sur une feuille séparée.

Nous avons pris connaissance du règlement sur l'admissibilité et les propositions de candidatures pour le prix Donner 2009. Si un livre édité par nous figure parmi les finalistes du prix Donner ou remporte celui-ci, nous nous engageons à nous conformer aux modalités du document intitulé « Entente entre la Fondation canadienne Donner et les éditeurs d'ouvrages finalistes du prix Donner ».

Fondé de signature (nom en lettres moulées et signature)

Compagnie

Adresse

Personne contact (lettres moulées)

Téléphone	Télécopieur	Courriel	Date
-----------	-------------	----------	------



Grand prix *du* MEILLEUR LIVRE sur la politique publique canadienne

PROCESSUS DE SÉLECTION

Chaque ouvrage proposé sera évalué par un jury composé de cinq membres, chacun d'entre eux étant issu d'un milieu différent et ayant accumulé une précieuse expérience dans son domaine de spécialisation. La liste des finalistes, qui comportera jusqu'à cinq titres, sera diffusée à la fin du mois de mars 2010. Le nom du lauréat sera rendu public à l'occasion d'une cérémonie qui se déroulera en avril 2010.

ADMISSIBILITÉ

1. Tous les ouvrages devront avoir été publiés en anglais ou en français entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009.
2. Tous les ouvrages proposés doivent porter un numéro ISBN et être vendus dans les librairies au Canada.
3. La date limite de dépôt des candidatures est le 30 novembre 2009.
4. Un recueil d'essais écrits par un même auteur est admissible si ceux-ci portent sur un seul et même thème et si l'ensemble des textes n'a pas été publié ailleurs. Si les essais ont été rédigés par des auteurs différents, le recueil n'est pas admissible.
5. L'œuvre commune de deux auteurs est admissible, à condition de constituer un tout intégré et cohérent.
6. Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles : les brochures, les monographies, les dépliants, les textes de référence, les communications présentées à des conférences, les éditions révisées et les rééditions. Les œuvres publiées à titre posthume ne sont, elles non plus, pas admissibles, de même que les ouvrages de fiction.
7. Les livres publiés à l'extérieur du Canada sont admissibles à condition que leur auteur soit citoyen canadien, qu'ils soient rédigés en anglais ou en français, et qu'ils traitent d'un thème en rapport avec les politiques publiques canadiennes.
8. Les finalistes sont tenus d'assister à la cérémonie de remise des prix qui se déroulera en avril 2010. Le lauréat devra prendre la parole à cette occasion.
9. Les règles d'admissibilité peuvent être réinterprétées et révisées de temps à autre, à la discrétion du Conseil d'administration de la Fondation canadienne Donner.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

1. Tous les titres doivent être proposés par l'éditeur. Aucun autre titre ne sera accepté.
2. Six exemplaires de chaque titre doivent parvenir au chargé des formalités d'attribution du prix au plus tard le 30 novembre. Pour tout livre publié entre le 30 novembre et le 31 décembre 2009, l'éditeur pourra fournir des exemplaires du manuscrit relié ou des épreuves en placards reliés.
3. Chaque proposition doit comporter la date de publication ou de parution de l'ouvrage, ainsi qu'un aperçu de son contenu.
4. Il est conseillé de soumettre les candidatures aussitôt que possible.
5. Toutes les propositions doivent être accompagnées du formulaire de candidature au Prix Donner 2009.
6. Le chargé des formalités d'attribution du Prix Donner accusera réception par écrit de chaque ouvrage soumis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
Le chargé des formalités d'attribution du Prix Donner
349 Carlaw Ave, Suite 203, Toronto, Ontario M4M 2T1
Tél. : (416) 368-8253 Courriel : sherry@mdgassociates.com
www.donnerbookprize.com



Grand prix *du* MEILLEUR LIVRE sur la politique publique canadienne

ET LES ÉDITEURS DES LIVRES SÉLECTIONNÉS POUR LE PRIX DONNER

- Les livres sélectionnés doivent être distribués et mis en vente partout au Canada.
- L'Éditeur des livres sélectionnés doit au besoin mettre les photos, les notes biographiques, l'adresse, les numéros de téléphone et l'adresse électronique de l'auteur à la disposition de la directrice du prix.
- L'Éditeur doit confirmer par écrit à la directrice du prix la disponibilité des auteurs sélectionnés et gagnants pour assister à la cérémonie de remise de prix qui se tiendra en avril à Toronto.
- La Fondation/directrice du prix prendra en charge l'hébergement, le transport et les dépenses quotidiennes des auteurs sélectionnés.
- L'Éditeur doit aviser chaque auteur sélectionné qu'il devra s'adresser à l'assistance pendant une vingtaine de minutes en anglais lors du dîner d'honneur s'il est choisi gagnant.
- L'Éditeur doit garder le secret absolu jusqu'à la date de l'annonce officielle si ses auteurs sont sélectionnés et/ou gagnants du prix.
- La Fondation avisera l'Éditeur par téléphone et par écrit si ses auteurs sont sélectionnés et/ou gagnants du prix. L'Éditeur, quant à lui, a la responsabilité d'aviser les auteurs par téléphone et par écrit s'ils sont sélectionnés pour le prix. L'Éditeur doit alors confirmer auprès de la directrice du prix par téléphone et par écrit que les auteurs savent qu'ils ont été sélectionnés et qu'ils assisteront au dîner d'honneur.
- L'Éditeur doit fournir à la directrice du prix un nombre satisfaisant d'exemplaires des livres à des fins de publicité si ses auteurs sont sélectionnés.
- La Fondation fournira à l'Éditeur de l'auteur gagnant des autocollants spéciaux à apposer sur le livre gagnant et indiquant qu'il s'agit du "Gagnant du prix Donner pour le meilleur livre sur la politique publique canadienne".
- La Fondation fournira à des librairies choisies des affiches, des signets, des affiches publicitaires sur chevalet et des dépliants publicitaires pour promouvoir la vente des livres gagnant/seconds.
- Les autres considérations et/ou dispositions seront discutées au moment de l'annonce des livres sélectionnés.